

Le 14 décembre 2020

## Assemblée plénière de la Région Normandie

Une assemblée plénière de la Région Normandie s'est tenue, lundi 14 décembre, au siège du Conseil régional de Normandie, à l'Abbaye aux Dames à Caen, sous la présidence d'Hervé Morin.

Les élus ont accueilli une nouvelle Conseillère régionale, Marie-Hélène Roux, 55 ans, cadre supérieure de santé. Elle remplace Julien Demazure.

Les élus ont examiné l'ensemble de l'ordre du jour. On peut notamment retenir :

### Quel climat en Normandie en 2100 ? - Présentation des travaux du GIEC

(Présentation des travaux du GIEC disponible en replay sur la chaîne Youtube de la Région : [https://www.youtube.com/watch?v=SbbKYDD7DeU&feature=emb\\_title](https://www.youtube.com/watch?v=SbbKYDD7DeU&feature=emb_title) et PowerPoint support téléchargeable à l'adresse suivante : <https://we.tl/t-BGjvRCyoGN>)

Face à l'urgence climatique, la Région Normandie a confié à un groupe de 23 experts et de scientifiques normands, l'étude des impacts du changement climatique en Normandie. Ce travail doit notamment permettre d'éclairer l'action politique et de mieux informer le grand public.

Depuis décembre 2019, les membres du GIEC normand se sont donnés pour objectif d'établir un diagnostic dans neuf domaines d'étude : les changements climatiques et aléas météorologiques, la qualité de l'air, l'eau, les systèmes côtiers, la biodiversité, les sols et l'agriculture, la pêche et la conchyliculture, l'habitat et les mobilités, la santé (pollutions, nouvelles maladies).

Les premiers résultats de ces travaux laissent apparaître les évolutions suivantes d'ici 2100 :

- Une hausse du niveau de la mer qui varierait entre +0,5m et +1,8m
- Une salinisation des nappes souterraines côtières, ce qui pourrait menacer une partie de la biodiversité littorale normande, mais également la ressource en eau potable
- Une baisse des ressources halieutiques de poissons d'eaux froides et une apparition de poissons d'eaux chaudes, ainsi qu'une acidification de l'océan
- Une baisse de 10 % du cumul pluviométrique et donc une diminution du niveau des nappes phréatiques de la région.
- Une érosion des côtes sableuses entraînerait des risques de submersion marine
- Une hausse du nombre de jours par an où la température dépasserait les 25°C (passage de 9 à 40) et une baisse du nombre de jours de gelées (passage de 35 à 12)
- Une augmentation de la sécheresse qui pourrait faire baisser les rendements agricoles



## Orientation et sentiment d'appartenance à la Normandie : Présentation des propositions d'actions des membres du Conseil Régional des Jeunes (CRJ)

Consciente de la nécessité d'associer les jeunes à la construction de sa politique jeunesse et des décisions qui les concernent, la Région Normandie a décidé de créer une instance dite de « dialogue structuré » : le Conseil Régional des Jeunes (CRJ).

Trente jeunes, âgés de 15 à 25 ans, à parité filles-garçons, issus des cinq départements normands, ont ainsi été retenus pour intégrer le CRJ, en décembre 2019, pour une durée de deux ans.

Après une année de travaux, quatre membres du CRJ - Mathilde BAZIN, lycéenne de Flers (61), Nathan FERRETTE, projectionniste à Caen (14), Maiwenn THIEBOT, étudiante en école de commerce de Saint-Lô (50) et Ninon LE DORTZ, lycéenne de Saint-Valéry-en-Caux (76) – ont officiellement présenté en Assemblée Plénière deux propositions d'actions :

- la mise en place d'**un nouveau dispositif facilitant le processus d'orientation des jeunes** : une plateforme numérique (site web et application) participative, avec des fonctionnalités attractives, permettant aux jeunes de pouvoir échanger avec des étudiants et/ou avec des professionnels afin de bénéficier de leur retour d'expérience et de favoriser la découverte des filières, cursus et métiers existant dans la région. Le coût du déploiement de cette action est estimé par les membres du CRJ à 129 000 euros pour le lancement de la plateforme et 30 000 euros de fonctionnement annuel (hébergement/ maintenance, community manager). L'articulation de la proposition avec la plateforme numérique « Destination Métiers » développée par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers devrait cependant permettre une baisse des coûts envisagés.

- **l'organisation de journées dédiées à la découverte de la Normandie pour les jeunes Normands.** Celles-ci se dérouleraient sous la forme d'un parcours en trois temps : la visite d'un site, un repas normand et la participation à un évènement (spectacle culturel ou sportif, rencontre d'un grand témoin) ou à une activité (pratique artisanale, randonnée, etc.). Cette action pourrait, la première année, être proposée à 300 jeunes du territoire sur trois jours et élargie à un nombre plus important de jeunes les années suivantes. Selon, le calendrier imaginé par le CRJ, cette action pourrait ainsi bénéficier à 1250 jeunes normands, dès la 3<sup>ème</sup> année de sa mise en œuvre.

Le coût prévisionnel pour 300 jeunes est estimé à 15 000 euros. Une contribution de 10 euros pourrait être demandée à chaque participant. L'action sera articulée à « Atouts Normandie », dispositif phare de la politique jeunesse régionale et intégrera la rubrique « bons plans ». Les jeunes qui ont adhéré au volet loisirs d'Atouts Normandie pourront ainsi participer à une journée sans frais supplémentaire. S'ils souhaitent participer à une autre journée, ils devront s'acquitter de 10 €.

### **Normandie Prêts Participatifs : Un nouveau programme de renforcement des fonds propres des entreprises normandes fragilisées par la crise**

La Région a décidé de s'engager dans un vaste programme de renforcement des fonds propres des entreprises normandes fragilisées par la crise liée à l'épidémie de Covid-19.

« Normandie Prêts Participatifs » sera effectif dès début janvier 2021 et permettra aux TPE et PME normandes de tous secteurs d'activité de bénéficier de prêts participatifs d'un montant de 15 000 à 500 000 euros, plafonné à 25 % du chiffre d'affaires ou aux besoins en trésorerie générés par la crise, et d'une durée de 7 à 10 ans avec un différé total du capital. Ces prêts permettront non seulement aux entreprises de renforcer leurs fonds propres mais aussi, le cas échéant, de rééchelonner leurs dettes sur une très longue durée et assainir ainsi leur bilan financier.

#### **Aides accordées au titre du dispositif Impulsion Relance Normandie**

68 EPCI normands ont accepté de participer au fonds Impulsion Relance Normandie aux côtés de la Région. 630 aides ont été versées pour un total de 735 000 €.

Le Fonds Impulsion Relance Normandie, ouvert de mai à juin 2020, doté d'un montant de 20 millions €, a été abondé par la Région à hauteur de 8 millions €. Il s'adresse aux commerçants, artisans et indépendants. Il est financé par la Région (40%) et les EPCI (60%) qui le souhaitent. Il est destiné aux TPE de – de 3 salariés non bénéficiaires du Fonds de Solidarité et/ou qui auraient perdu plus de 30 % de chiffre d'affaires en avril et/ou qui ont été créées très récemment (0 salarié (indépendant) : 1 000 € - 1 à 2 salariés : 1 500 €).

Sur la base du Fonds Impulsion Relance, un nouveau dispositif a été créé en novembre 2020 : l'Impulsion Résistance Normandie (ouvert entre le 23 novembre et le 6 décembre) pour compenser les pertes d'octobre-novembre 2020 (couvre-feu et début de reconfinement). Le soutien s'est porté en priorité pour les entreprises des secteurs de la culture, du tourisme, du sport et de l'évènementiel de moins de 5 salariés (1 000 € si 0 salarié et +1 000 € par salarié, soit un maximum de 5 000 €). 2 033 dossiers éligibles devraient représenter un montant total de 4,99 millions €.

#### **Création de la SEM Foncière Commerciale de Normandie (FCN)**

Les commerces des centres-villes et centres-bourgs sont essentiels au dynamisme local. Bien souvent malmenés par les évolutions de modes de vie et de consommation, ils ont été pour certains encore davantage fragilisés par la crise sanitaire, qui a dans le même temps montré tout l'intérêt d'une offre commerciale de proximité.

Afin de redynamiser les centres-villes, la Région souhaite créer une foncière, visant à acquérir et porter l'immobilier commercial de centre-ville, et l'exploiter en le proposant à des candidats hors activités de promotion immobilière. Dotée de fonds propres suffisants pour supporter des vacances locatives prolongées, cette structure sera en capacité d'acheter et gérer les locaux commerciaux ou de services à la personne dans les centres-villes de Normandie.

Le positionnement affiché de la Foncière Commerciale de Normandie est un investissement à long terme, avec une gestion dans la durée et en adéquation permanente aux attentes locales, du consommateur et de l'évolution des usages.

Le principe suivi est celui d'une organisation juridique souple sous forme de Société d'économie Mixte (SEM) permettant la participation aux acquisitions des acteurs locaux par le biais de SCI dédiées (collectivités territoriales communes et EPCI, porteurs de projets...), la Foncière restant majoritaire dans chaque SCI.

Les enjeux liés à la création d'une telle structure sont importants :

- Attirer des habitants en centre-ville par une offre adaptée par la réhabilitation ou la production neuve
- Remettre des activités économiques et de services en centre-ville qui amènent des flux (collaborateurs, clients, usagers,...)
- Gérer les modes de déplacements à l'échelle du centre-ville et leurs stationnements
- Accompagner ces mutations par un traitement de l'espace public de qualité
- Dynamiser l'offre commerciale qui doit être en mesure de s'adapter aux nouveaux besoins de la population concernée.

La SEM sera dotée d'un capital de 5 millions € avec un premier objectif d'acquisition d'environ 150 commerces (surface moyenne 50 m<sup>2</sup>) sur la période 2021-2026. Le capital sera réparti comme suit :

- Région Normandie : 60%, soit 3 millions €
- SHEMA : 10%, soit 500 000 €
- Normandie Participations : 10%, soit 500 000 €
- Caisse des dépôts et Consignations : 10%, soit 500 000 €
- Caisse Epargne de Normandie : 3.5%, soit 175 000 €
- EPFN : 3.25%, soit 162 500 €
- Territoire et Habitat Normand : 3.25%, soit 162 500 €

L'action de la foncière reposera sur l'acquisition de biens immobiliers (locaux acquis directement ou via des partenaires, selon des critères liés à la redynamisation des centres-villes, avec un positionnement d'investissement à long terme) et sur la réunion de compétences permettant une gestion lucrative et durable des locaux achetés et loués aux porteurs de projets commerciaux.

**Le budget 2021 d'un montant de 2,6 milliards €** est marqué par la crise actuelle et se caractérise par les éléments suivants :

- Il maintient le cap de la trajectoire financière définie en début de mandat :
  - Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées puisqu'elles croissent de 0,91% seulement (+11 millions €)
  - Le montant des dépenses d'investissement en 2021 de 626 millions € permettent d'atteindre et même de dépasser nettement l'objectif initial de 568 millions € d'investissement en moyenne par an sur la durée du mandat. En effet, la moyenne 2016-2021 des dépenses d'investissement réalisées atteindra 597 millions €.

- La capacité de désendettement, estimée à 4,18 ans est en deçà de l'objectif des 5 ans fixé initialement et permet à la Normandie de rester la Région la moins endettée de France.
- Ce budget répond à la crise, en apportant des premiers éléments pour en contrecarrer les effets : La Région investira 626 millions € en 2021, alors même que les perspectives initiales affichaient un montant de 500 à 539 millions €. L'évolution des montants d'investissement, en baisse de 248 millions €, est liée à l'échéancier de paiement des trains, puisque 2020 correspondait au pic des dépenses relatives aux matériels roulants. 390 millions € y avaient été consacrés, contre 46,5 millions € en 2021, soit une baisse de 343,1 millions €. Hors trains, les investissements 2021 sont donc en hausse de 96 millions €.
- L'impact de la crise se traduit d'abord sur une stagnation des recettes de fonctionnement qui, malgré la substitution de la CVAE par de la TVA, ne retrouvent pas leur dynamique d'avant-crise, avec un montant total de 1,411 milliard € soit +0,03% (+424 000 €) par rapport au budget primitif 2020. Les dépenses de fonctionnement, bien que maîtrisées, sont également impactées. Elles atteignent 1,219 milliard € et augmentent de +11 millions € (+0,91%), avec à la fois la constitution de provisions pour prévenir les défaillances d'entreprises (+4,5 millions €), l'augmentation des dépenses d'intervention de 2 millions €, et celle lié au recrutement de personnel supplémentaire (+2 millions €) pour pouvoir traiter les dossiers REACT-EU.

L'épargne brute atteint 192 millions €, en baisse par rapport à l'année précédente de 10 millions €, en raison des effets de la crise. Hors Covid, les recettes auraient augmenté de 2,76% et à dépenses identiques, l'épargne brute aurait été de 230 millions €.

Ainsi, la Région a fait le choix d'assumer un volume important d'investissement pour soutenir l'économie normande sans compromettre le financement de ses projets à venir et en respectant sa stratégie financière.

## **Adoption d'une stratégie régionale de transformation et de modernisation des structures de formation**

Cette stratégie a pour objectif de mieux répondre aux besoins en compétences des entreprises du territoire et aux besoins du public. Elle comporte quatre axes qui mobilisent au total 3,7 millions € :

- ➔ **Axe 1 : Accompagner la modernisation et la transformation des structures de formation (1,9 million €)**
  - Ce dispositif s'adresse aux structures de formation de plus de 5 salariés travaillant en Normandie et ayant pour public des personnes en recherche d'emploi ou souhaitant développer des actions vers ce public.
  - Un dispositif d'appui conseil sera mis en place par des consultants experts.
  - La Région interviendra à un taux de 50% pour un montant maximum de 25 000 €.
- ➔ **Axe 2: Innover et transformer les modes de mise en œuvre de la formation (1,5 million €)**
  - La Région financera des projets (d'ingénierie pédagogique, d'ingénierie de parcours et de modernisation de l'offre de services des structures de formation) à hauteur de 100% avec une obligation de mise à disposition des résultats à l'ensemble de la communauté des structures de formation ...
- ➔ **Axe 3: Professionnaliser les acteurs de la formation (300 000 €)**

- La Région va augmenter l'offre de professionnalisation portée par le Carif-Oref : Il s'agira d'assurer une égalité d'accès aux formations à l'ensemble des équipes des structures de formation.

#### → **Axe 4 : Évaluer, capitaliser**

- Après les phases d'expérimentation et d'innovation, il s'agira de proposer une capitalisation et une mutualisation des pratiques et des savoir-faire à l'échelle de la Région.

### **Avenant au pacte régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022**

Un avenant au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2019-2022 a été établi dans le cadre de la relance avec notamment :

- Un renforcement des moyens financiers au bénéfice des jeunes : l'État a investi 38,9 millions € supplémentaires en Normandie dans le cadre du PRIC, à travers son Plan Jeunes sur la période 2019-2022. Ses moyens passent donc de 843,8 millions € à 882,7 millions €.
- L'identification de filières prioritaires en Normandie et des efforts de formation en conséquence (bâtiment et rénovation énergétique, agriculture, industrie agroalimentaire, énergies, numérique, santé et service à la personne).
- Des actions concertées pour transformer la formation et la pédagogie, en s'appuyant notamment sur les potentialités de la digitalisation.
- Une augmentation du nombre de parcours de formation vers les métiers d'infirmiers (300 places), aides-soignants (300 places) et accompagnants éducatifs et sociaux (200 places), soit environ 800 places supplémentaires.

### **Carte des formations - Rentrée scolaire 2021**

La Région a mis en place une logique de construction partenariale sur chaque sujet pour apporter une réponse appropriée à l'évolution de l'offre de formations initiales sous statut scolaire. Cette démarche a permis la construction de projets au plus proche des besoins.

Pour la rentrée scolaire 2021, quatre ouvertures de formations ont été approuvées par les élus régionaux :

- un Bac Pro pilote de ligne de production au lycée Le Conquérant de Falaise (14)
- un BTS services et prestations des secteurs sanitaire et social au lycée privé Saint-Anselme de Bernay (27).
- un BTS maintenance des systèmes option systèmes énergétiques et fluidiques au lycée Coubertin de Bolbec (76).
- un MC technicien en soudage au lycée privé La Chataigneraie du Mesnil-Esnard (76).

Pour la rentrée scolaire 2022, le processus de sélection des formations a débuté. L'appel à projets est le fruit d'un travail d'analyse mené avec les branches professionnelles et l'Agence Régionale de l'Orientation et sur la base d'indicateurs relatifs à l'attractivité et à l'insertion des formations existantes. La Région a retenu 284 formations professionnelles initiales (sur les 539 existantes en France) qui sont considérées comme porteuses d'avenir pour le territoire et qui sont donc ouvertes à l'appel à projets.

### **Les Fonds européens**

#### **Révision des Programmes Opérationnels FEDER FSE 2014-2020 normande en intégrant un axe « REACT EU »**

La crise sanitaire, économique et sociale qui secoue le monde en 2020 fait l'objet d'une mobilisation exceptionnelle de l'Union européenne et de ses Etats membres pour soutenir la reprise économique. L'Union européenne a ainsi acté le 21 juillet 2020 le plan de relance «Next Generation EU», qui se décline à l'échelle régionale par la mobilisation de ressources

supplémentaires dans les Programmes Opérationnels (PO) FEDER FSE 2014-2020 au travers de l'initiative REACT-EU.

Ce réabondement prend la forme de nouveaux axes prioritaires « REACT-EU » prévoyant le soutien d'une relance économique durable via des investissements dans les établissements de santé, un soutien aux entreprises et secteurs particulièrement touchés par la crise, des actions destinées à favoriser la transition numérique et le développement des énergies renouvelables, et enfin le soutien du développement et de la résilience des territoires au travers de la mobilité durable et de la rénovation urbaine.

Cette proposition est soumise aux élus ainsi qu'aux partenaires, en vue d'une modification des PO dès que la Commission européenne publiera le règlement définitif encadrant l'utilisation des fonds REACT-EU.

### **Programme Fonds Européens pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture 2021-2027**

Depuis 2014, la Région Normandie, en tant qu'organisme intermédiaire FEAMP pilote et met en oeuvre le Programme opérationnel FEAMP sur son territoire sous l'autorité du ministère des pêches. Ce programme soutient les interventions en faveur des pêcheurs, des aquaculteurs, des mareyeurs et des acteurs locaux. Pour la Normandie, la maquette régionale est de 24 millions € pour 2014-2020.

Hervé Morin a présenté à l'assemblée le contexte et l'état d'avancement de la préparation de la future programmation FEAMPA pour la période 2021-2027 et les orientations stratégiques envisagées pour ce fonds en Normandie.

Contrairement au FEADER, le FEAMP n'aura pas de période de transition, aussi le FEAMPA (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture) devra être effectif dès 2021 et le plus rapidement possible.

En ce qui concerne le FEAMPA, les temps forts prévisibles en 2021 sont les suivants :

1<sup>er</sup> janvier : date de début d'éligibilité des dépenses au FEAMPA

Janvier/Février : adoption du règlement FEAMP

Février/mars : dépôt du Programme Opérationnel (PO) version finale

1<sup>er</sup> semestre : finalisation des documents de mise en oeuvre – lancement de l'appel à candidatures « Développement Local par les Acteurs Locaux », ouverture des portails et premiers dépôts de demandes (opérations non terminées avant le dépôt).

Les Régions devraient être en capacité d'émettre des récépissés de dépôt en début d'année 2021 après adoption du règlement du FEAMPA par le Parlement. Toutefois des possibilités ont été ouvertes par le Ministère de continuer à déployer le FEAMP actuel jusque fin 2021 (dès lors que le paiement est possible avant fin 2023).

Dans ce contexte la Normandie qui a déjà engagé plus de 95% de sa maquette, envisage de soumettre des dossiers complets et instruits au Ministère pour que ce dernier optimise la maquette nationale.

Selon la répartition du périmètre d'intervention du FEAMPA entre l'Etat et les Régions, ainsi que la répartition financière. Les Régions auront notamment en charge la gestion des domaines suivants :

- Les aides au développement économique pour les entreprises des filières pêche et aquaculture (modernisation des navires de pêche, investissements productifs en aquaculture, soutien à la commercialisation et à la transformation des produits...),
- Les aides aux actions collectives des professionnels (notamment au travers des thématiques de développement des pratiques de pêche et d'aquaculture durables),
- Les aides à la modernisation des infrastructures portuaires,

- Les aides aux projets de développement local,
- Les aides à l'innovation,
- Les aides en faveur de la biodiversité, notamment via la lutte contre les déchets.

## **Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : Prolongation Programmes de développement rural (PDR) 2014-2022 - Orientations et principes pour 2023-2027**

Les élus ont approuvé la prolongation de la durée des PDR 2014-2020 pour deux ans. En effet, la nouvelle politique agricole commune entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ils ont validé les orientations stratégiques et les principes pour le FEADER 2023-2027.

**A noter 205 millions € seront consacrés pour les 2 PDR normands pour 2021-2022, s'ajoutant aux 421 millions € 2014-2020 programmés à 99 %.**

Pour la période 2023-2027, les grands principes sont :

- **1<sup>er</sup> principe** : favoriser la transition agro-écologique
- **2<sup>ème</sup> principe** : mettre en place une palette d'outils d'intervention restreinte (regroupement de différents dispositifs)
- **3<sup>ème</sup> principe** : ouvrir différents types d'outils financiers (garantie de prêt, prêt d'honneur, ...), au-delà du système actuel de subventionnement
- **4<sup>ème</sup> principe** : mesurer l'effet levier de l'aide à chaque projet

Pour les aides aux investissements, toute entreprise agri-agro, toutes formes juridiques, pourra être bénéficiaire de ces fonds. Les **projets qui pourront être retenus concerneront** tous types d'investissements structurants allant dans le sens :

- ✓ La transition agroécologique
- ✓ Le développement de la valeur ajoutée via les TPE, PME
- ✓ La transformation à la ferme et les circuits courts
- ✓ La diversification des entreprises et des productions (dont le soutien à des filières émergentes, à des valorisations de co-produits, à des projets de territoire)
- ✓ Le bien-être animal, les conditions de travail et de vie, les attentes sociétales

Par ailleurs, les élus ont été informés de la répartition du périmètre du FEADER entre l'Etat et les Régions, confiant aux Régions les interventions dans les domaines suivants :

- L'installation en agriculture et la création d'entreprises en zone rurale
- Les investissements dans le secteur agricole et les systèmes alimentaires
- La transition agro-écologique
- La coopération et l'innovation
- Natura 2000 et la biodiversité
- La foresterie
- LEADER

Un travail de concertation important a été mené avec les agriculteurs, les professionnels et les acteurs normands pour établir un diagnostic régional, identifier les besoins du territoire fin 2019 et élaborer les interventions adaptées à ces besoins pendant l'été 2020.

**Les femmes représentent 63 % de l'effectif de la Région Normandie**



La loi du 4 août 2014 prévoit que l'exécutif des collectivités présente un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité homme femme au sein de la collectivité territoriale.

En 2019, les femmes représentent 63 % de l'effectif de la Région Normandie tous statuts confondus. Ce taux se situe dans la moyenne nationale puisque 62 % des agents de la fonction publique étaient des femmes (chiffres 2016).

La proportion de femmes dans l'encadrement supérieur au sein des services de la Région Normandie atteint 50 %. Les femmes sont donc mieux représentées dans les postes d'encadrement supérieur de la Région Normandie que dans la fonction publique territoriale dans le reste du pays qui compte seulement 29 % de femmes dirigeantes (chiffres 2015) !

Les postes de management intermédiaires sont majoritairement occupés par des femmes (61 %), ce qui correspond à la proportion des femmes dans l'effectif régional, et traduit une évolution de carrière identique entre les femmes et les hommes.

Parmi le personnel des lycées, la fonction d'encadrement est très largement exercée par les hommes, les chefs d'équipes sont à 78 % des hommes.

En tant qu'employeur public, le Conseil Régional de Normandie est très attaché au respect de l'égalité et de la non-discrimination dans ses modes de management et de gestion des ressources humaines afin de garantir l'égalité professionnelle à l'ensemble des agents régionaux des sites administratifs et des lycées.

Contacts presse :

Emmanuelle Tirilly - tel : 02 31 06 98 85 - [emmanuelle.tirilly@normandie.fr](mailto:emmanuelle.tirilly@normandie.fr)

Charlotte Chanteloup - tel : 02 31 06 98 96 – [charlotte.chanteloup@normandie.fr](mailto:charlotte.chanteloup@normandie.fr)